

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

**SEANCE DU 23 MAI 2020**

---

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11  
Pouvoirs : 0  
Date de la convocation : lundi 18 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 09 heures 00 minutes,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal dûment convoqués, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Crozet Yves, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Mrs VOLLE Thierry, BRIDAY Pascal, CROZET Yves, Mmes JOBERT Flore, DEMURGER Marie-Christine, Mrs ISNARD Michel, VERMOREL Jean, Mme JULIEN Camille, M. DEGUT Patrick, Mmes ARMAND Pascale, LABROSSE Simone.

Absents excusés : Néant

-----

M. Yves Crozet, Maire sortant, ouvre la séance par un mot d'accueil.

M.CROZET indique qu'en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal d'installation de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a dû avoir lieu dans la Salle des Fêtes de la commune de Saint Germain la Montagne située à 20 Chemin de VERNAY. La crise sanitaire actuelle oblige chacun à porter un masque et à ce que les conseillers élus se tiennent dans les distances règlementaires préconisées.

Il cède la présidence de la séance au doyen des élus, à savoir lui-même Monsieur Yves Crozet.

Mme JOUBERT Flore a été désignée comme secrétaire de séance.

Election du Maire

- Monsieur Yves Crozet est élu Maire de saint Germain la Montagne à l'unanimité.

Détermination du nombre des adjoints :

M. le Maire rappelle que vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

- Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création de trois postes d'adjoints

Election des adjoints:

- Monsieur ISNARD Michel est élu premier adjoint avec 7 voix et 4 voix pour Mme LABROSSE.
- Madame Simone LABROSSE est élue deuxième adjointe avec 10 voix pour et un bulletin nul.
- Monsieur Jean VERMOREL est élu troisième adjoint à l'unanimité.

Lecture de la Charte des élus :

- Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT qui a été remise sur la table de chaque conseiller municipal, ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux ; copie des articles L2123-1 à L.2123-35 du CGCT.

Divers :

- La distribution des masques en tissu a été faite par les conseillers municipaux nouvellement en exercice. Des masques offerts par la Préfecture et jetables ont été livrés en mairie, ceux de la Région sont à recevoir et sont aussi gratuits.
- Une information sera faite aux habitants pour la réouverture de la Bibliothèque, prévue le mardi 26 mai. Les habitants qui le souhaitent seront invités à participer aux commissions municipales qui seront installées lors du prochain conseil.
- Monsieur le Maire propose de fixer les dates des prochaines réunions telles qu'énoncées ci-dessous:
  - Vendredi 5 juin 2020 : réunion de préparation des budgets
  - Vendredi 12 juin 2020 à 20h30 : réunion du conseil municipal

La séance est close à 10 heures 10.

Le Maire  
Yves CROZET

